

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

ID : 048-214801300-20260403-DE_021_2026-DE



Séance du 03 avril 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 25/03/2026

Le trois avril deux mille vingt-six à 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Evodie HERAIL

Présents :

10

Présents : Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 10

Pour : 10

Représentés :

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents : Daniel GIOVANNACCI

Secrétaire de séance : Suzy MARTIN

Objet : Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 - Rousses - DE_021_2026

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des juridictions financières,

VU l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

VU l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation ;

VU la délibération n°DE_040_2023 du 13 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;

VU la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique signée entre l'Etat et la commune de Rousses en date du 17 novembre 2023 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Rousses ;

VU le Compte Financier Unique de la commune de Rousses ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique met et évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT les éléments susvisés ;

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	175 321.29	190 367.00	365 688.29
	Recettes réalisées (1)	110 985.86	196 403.34	307 389.20
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	249 848.56	224 305.24	474 153.80
	Dépenses réalisées (1)	75 457.95	146 378.23	221 836.18
	Restes à réaliser	102 185.37	0.00	102 185.37
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	35 527.91	50 025.11	85 553.02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	74 527.27	33 938.24	108 465.51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	110 055.18	83 963.35	194 018.53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 102 185.37	0.00	- 102 185.37
Résultat cumulé	Excédent / déficit	7 869.81	83 963.35	91 833.16

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Rousses.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 08/04/2026
et publié ou notifié
le 08/04/2026

Le secrétaire de séance
Suzy MARTIN

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

